

## DEMANDE DE DISPENSE PARTIELLE D'ETUDES pour une entrée en 2023/2024

à déposer accompagné des documents justificatifs le 3 mars 2023 au plus tard sur Taïga uniquement :

<https://taiga.archi.fr/taiga/cnd/pages/?ce=vrs1>

**IMPORTANT :** Cette procédure ne concerne pas les admissions en 1<sup>ère</sup> année du cycle Licence  
et ne peut pas se cumuler avec une candidature faite, dans ce cas, sur ParcoursSup

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : L J L J / L J L J / L J L J L J

Nationalité : \_\_\_\_\_ Sexe : F  M

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

### DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OBTENU OU EN COURS D'OBTENTION

Diplôme : \_\_\_\_\_

Etablissement, ville, pays : \_\_\_\_\_

Durée totale du cursus pour l'obtention de ce diplôme : \_\_\_\_\_ à obtenir en 2023  (si oui cocher) ou obtenu en : L J L J L J L J

### AUTRE DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DEJA OBTENU

Diplôme : \_\_\_\_\_

Etablissement, ville, pays : \_\_\_\_\_

Durée totale du cursus pour l'obtention de ce diplôme : \_\_\_\_\_ obtenu en : L J L J L J L J

### BACCALAUREAT OU EQUIVALENT

Diplôme : \_\_\_\_\_

Etablissement, ville, pays : \_\_\_\_\_ obtenu en : L J L J L J L J

### SIGNATURE

Fait à \_\_\_\_\_

(Signature du candidat)

Le \_\_\_\_\_

## LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- un curriculum vitae
- une lettre de motivation (1 page A4 uniquement)
- 1 unique fichier pdf contenant :
  - la copie du ou des diplômes de l'enseignement supérieur déjà obtenus
  - la copie du baccalauréat ou titre équivalent
  - les relevés détaillés des notes du bac et de l'enseignement supérieur
- **1 portfolio (fichier pdf de 40 Mo maximum) comprenant 10 à 15 pages maximum au format A4, à l'exclusion de tout autre support.**
- le règlement des frais de dossier de 37 € (voir ci-dessous)

## DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

### Candidature

Déposer ce formulaire complété et les pièces justificatives sur Taïga : <https://taiga.archi.fr/taiga/cnd/pages/?ce=vrsl>  
au plus tard le 3 mars 2023.

Les candidats doivent s'acquitter d'un droit de traitement de leur dossier de 37 € (sauf les candidats boursiers, sur justificatif).

### Admission sur dossier uniquement

Les candidatures sont évaluées par les enseignants de la commission de validation des études. Cette dernière sélectionne les candidats admis à l'ÉNSA V et détermine leur positionnement dans le cursus.

### Inscription

Courant juillet 2023.

## FRAIS DE TRAITEMENT DU DOSSIER

Règlement des droits de traitement du dossier de 37 € <sup>(1)</sup> (arrêté du 9 juin 2022) exclusivement par carte bancaire sur le portail Taïga.

Les dossiers de candidature ne seront valides qu'accompagnés du paiement. Ce paiement ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

<sup>(1)</sup> je suis exonéré si je suis boursier du CROUS en 2022/2023, je joins alors copie de ma notification de bourse 2022/2023